

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s.-6d. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s.-6d.

BUREAU DE REDACTION, }
Rue Ste. Famille, No. 14. }

QUEBEC, VENDREDI MATIN, 8 MARS, 1850.

BUREAU DE REDACTION }
Rue Ste. Famille, No. 14 }

Attention.

Nous publions dans notre feuille de ce jour, le Prospectus d'un journal, l'Ordre social, destiné à remplacer l'Ami de la Religion et de la Patrie. Le but des fondateurs du nouveau journal n'est pas spéculation mais de faire le bien en répandant parmi nos compatriotes, les saines doctrines et les connaissances utiles. Ce journal qui donnera dans un seul numéro plus de matière à lire que l'Ami de la Religion et de la Patrie dans trois, est aussi à meilleur marché, puisque abonnement et frais de poste compris, il ne coûtera aux habitants des campagnes, que 10s par an!

Nous appelons l'attention de nos abonnés sur ce prospectus et nous les prions de vouloir faire tout en leur pouvoir pour mettre à exécution ses vues bienfaisantes.

Québec, 20 Février, 1850.

L'Ordre Social.—Nous expédions dans notre numéro de ce jour, le Prospectus de ce nouveau journal, et nous invitons instamment nos agents et autres personnes amis des bons principes, de le répandre et de le faire lire dans leurs paroisses respectives autant que possible. Enfin, nous espérons que chaque abonné de l'Ami de la Religion, se fera un devoir de communiquer cette annonce à ses amis ou voisins, et que ce journal doit paraître sous peu.

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 8 MARS 1850.

Les journaux de l'ouest, ne contiennent rien d'important.

ELECTION DE HALTON.—Nous voyons par le Globe de Toronto, du 28 février, que M. WETENHALL, à toutes les chances de succès, a été élu. Le jour de la nomination des candidats, la révo-

Montréal, que l'honorable Dominique Daly, a informé l'orateur de la Chambre d'Assemblée du Canada, qu'il avait accepté du gouvernement impérial une situation rétribuée et qu'en conséquence il résignait son siège dans l'assemblée législative de cette province. Il est probable que l'élection de ce comte aura lieu prochainement.

On dit que quelques cas isolés de *fraternité* se sont déclarés depuis quelques temps dans le comté de Rimouski.

Remède infailible ou à peu près.—Une table plus abondante et plus recherchée; £75 d'appointement et promenade en carrosse de temps en temps, ayant soin de persuader au patient que tout cela lui appartient. Si la fraternité est opiniâtre et résiste à ce traitement; il reste pour dernière ressource d'annexer paisiblement le malade à une..... camisole.—Com.

Les annexionistes en détresse!—Nous lisons dans le *Moniteur* du 5 mars;—

"Jamais notre position, dans la presse politique, n'a été plus critique. Par tout des difficultés à combattre; partout des épines, qu'il nous faut arracher.

"Mais aujourd'hui, l'*Avenir* frappé par un événement désastreux, sommeil!

"L'*Ordre Social* va paraître pour nous écraser. Pourquoi à ses cotés, ne paraîtrait-il pas un adversaire. Que les annexionistes qui ont arboré le drapeau en portant M. Légaré veuillent bien se compter et battre monnaie, comme le font nos adversaires, pour nous réduire au silence, et nous en sommes certains, ils pourront soutenir une feuille indépendante."

NOUVELLES TÉLÉGRAPHIQUES.

Nouvelles de la Californie.—Le steamer *Alabama*, parti de Chagres est arrivé à la Nouvelle-Orléans, le 28 février. Il avait à bord 65 passagers et \$500,000 en poudre d'or. Il apporte des nouvelles de St. Francisco jusqu'à la date du 15 janvier.

Cette ville est inondée par l'eau, et les dommages causés aux habitants est estimés au-dessus d'un demi million de piastres. Une grande quantité d'animaux domestiques et de bâtiments ont été submergés dans cette catastrophe.

—Un parti composé de Chiliens ont fait un attaque dans les mines de Stockton; plusieurs parmi eux ont été tués ou emprisonnés.

re, ce même sentiment et cette même voix qui, après bientôt trois siècles, vous font réclamer des Français dans le Nouveau Monde, pour leur tendre la main et les appeler vos frères!

Votre souvenir va réchauffer bien des cœurs dans mon pays, cette colonie que des temps cruels vous ont forcés de laisser à la grâce de Dieu, mais qui n'en a pas moins conservé le testament précieux des institutions, du langage et de la foi de ses ancêtres. Nos montagnes, nos lacs, nos fleuves, nos villes, nos villages, tous portent des noms et des souvenirs de la France. Dans nos villes, on rencontre cette politesse sincère et délicate qui sait tout faire pour l'étranger: dans nos campagnes, on retrouve le cœur français dans toute la gaieté et la franchise de son hospitalité.

Je devrais, cependant, messieurs, m'arrêter ici, pour laisser à quelqu'autre, l'honneur de vous dire au nom de mon pays, une parole de gratitude, digne de l'attention et de l'intelligence d'une assemblée si nombreuse.

Le spectacle qu'offre en ce moment, l'agitation du Canada, n'a pas été sans observations, tant en Europe qu'en ce pays. On a même poussé les calculs de la politique, jusqu'à chercher au-delà des frontières maritimes des Etats-Unis, un contre-poids à l'immense territoire du Canada et à sa population, dans la balance de la confédération américaine.

Quoiqu'il y eût une certaine déception au Canada aux Etats-Unis, ne puisse manquer d'intérêt pour vous, en voyant vos frères dans une question si grosse d'avenir, il me conviendrait mal, cependant, à une réunion appelée ici pour un tout autre but, de me faire l'apôtre incompétent de l'un ou de l'autre des partis qui divisent en ce moment mon pays.

Quelle que soit la forme du gouvernement qu'on libéralise ou qu'on adopte à nouveau dans ma patrie, elle n'en est pas moins appelée à une des plus belles destinées de ce continent. La fertilité du sol du Canada, la salubrité de son climat, l'immense étendue de sa navigation intérieure, la force manufacturière de ses rapides et ses chûtes d'eau, tout indique, dans des temps même assez rapprochés, l'importance agricole et commerciale de cette belle partie de l'Amérique.

En cherchant le progrès il ne faut cependant pas oublier, que tout changement politique et social, pour être susceptible de bienfaits qu'on en attend, doit; avant tout, avoir pour pivot, le consentement public et général de tout un peuple.

Les innovations les plus patriotiques manquent presque toujours leur but, si l'esprit des masses n'a pas été suffisamment préparé à les recevoir. Au contraire, la

dans ses armées, des Lamartine à sa tribune, un peuple de guerriers dans ses rues et des héros de 16 ans dans ses ateliers, elle n'a rien à craindre, messieurs, des traites qu'elle nourrit dans son sein, ou des ennemis qu'elle peut avoir au-dehors."

Les réserves du clergé.

On trouvera ci-dessous un extrait de la *Minerve* où sont résumés quelques articles qui ont paru dans le *Pilot* au sujet du fonds provenant de la réserve faite en faveur d'un clergé protestant, par notre ancien acte constitutionnel, d'un septième de toutes les terres de la couronne alors incultes et non concédées. Il y a toute apparence que cette question, qui a si longtemps agité le Haut-Canada, sera remise en discussion à la prochaine session de notre législature: car le parti réformiste, si puissant dans le Haut-Canada, paraît unanime à demander que le fonds provenant des réserves du clergé, pour n'être plus une pomme de discorde entre les diverses communions protestantes, soit employé à l'avancement de l'instruction publique sans distinction de culte, et que les rectories créées à même ce fonds par sir John Colborne, en faveur du clergé anglican, et qui ont toujours été regardées avec jalousie par les communions comme un premier pas vers l'établissement d'une église dominante, rectories qui sont à ce que nous croyons, au nombre d'une cinquantaine à-peu-près, soient abolies. Quo le ministère le veuille ou non, force lui sera, s'il ne veut lutter contre un torrent irrésistible, de proposer au parlement provincial ou de trancher lui-même ces questions s'il le peut, ou d'invoquer de nouveau l'intervention du parlement impérial pour l'y autoriser s'il n'en a pas constitutionnellement le pouvoir. C'est du moins ce que nous sommes portés à croire d'après tout ce que nous avons lu à ce sujet dans les journaux du Haut-Canada.—*Canadien*.

De la Minerve.

La question des Réserves du clergé est maintenant à l'ordre du jour dans la presse anglaise du pays, et plus spécialement dans celle du Haut-Canada. Quoique cette question intéresse beaucoup plus la partie supérieure de la province que celle que nous habitons, nous ne devons pas manquer d'en donner l'histoire; nous y avons notre intérêt nous aussi. Notre tâche sera d'autant plus facile que notre confrère du *Pilot* a traité le sujet avant nous. Nous allons tirer parti de ses arti-

1° Il fut statué que la partie de l'acte de la 31e George III qui se rapporte à la réserve de terres pour le clergé fût rappelée. Conséquemment, il n'y a pas de réserves du clergé sur les terres qui ont été mesurées depuis 1840. On a mis fin à une plus grande extension du système.

2° Il fut statué que l'intérêt annuel des fonds provenant de la vente des terres réservées pour le clergé, en vertu de l'acte 8 Geo. IV, fonds qui reçoivent une grande augmentation, chaque année par les paiements des terres vendues, fût divisé en deux portions inégales; c'est à-dire, deux tiers à être accordés à l'église d'Angleterre en Canada, sous la direction de la Société pour la Propagation de l'Evangile dans les régions étrangères, et un tiers à l'église d'Ecosse, sous la direction de neuf commissaires nommés par le synode de cette église. Ces corps respectifs auront en charge à payer, en premier lieu, certaines allocations annuelles, qui avaient été reçues jusque-là par divers ministres de ces églises et de quelques autres, paiement auquel la couronne est considérée comme engagée durant la vie naturelle des parties. Ces paiements étant d'abord faits, le surplus doit être employé à discrétion, par les corps publics susmentionnés, au soutien des intérêts des églises d'Angleterre et d'Ecosse, dans cette colonie.

A la fin de 1848, ce fonds se montait à £251,456 15s. 6d. Il continuera à s'accroître jusqu'à ce que tous les paiements, pour les terres vendues avant l'acte de 1840 soient reçus.

3° Il fut de plus statué que le revenu des terres réservées au clergé, qui seraient vendues après le 7 août 1840, formerait un autre fonds dont l'intérêt annuel serait approprié comme suit;—Un tiers à l'église d'Angleterre, sous la direction du corps susmentionné,—un sixième à l'église d'Ecosse, de la même manière,—et la moitié à la disposition du gouverneur-général, pour des fins d'instruction et de culte religieux.

A la fin de 1848, ce fonds se montait à £98,209 2s. 11d

Voyons maintenant l'ensemble:

Quantité des terres possédées par le clergé. ACRES.